



Ministère de l'Intérieur

Le 5 juillet 2018

Communiqué de presse

Extension de la pré-plainte en ligne aux infractions liées à la discrimination

Comme il s'y était engagé en février dernier dans le cadre du lancement de la Police de Sécurité du Quotidien, Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur a annoncé ce soir, lors de son discours au CRIF Marseille-Provence, l'extension du dispositif de pré-plainte en ligne aux infractions liées aux discriminations.

Réservé jusqu'alors aux atteintes aux biens, le **DISPOSITIF DE « PRE-PLAINTÉ EN LIGNE »** - accessible dès aujourd'hui sur <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> - permet désormais de **déclarer en ligne, et à titre expérimental, tout fait de discrimination, de provocation aux discriminations, à la haine ou à la violence ou encore certains délits de diffamation ou d'injure contre un auteur inconnu**, puis d'obtenir un rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour signer sa plainte et connaître les suites qui lui ont été réservées.

Fruit d'une coopération étroite entre le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice et la délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT, ce nouveau service atteste de la mobilisation du gouvernement contre toute forme de discrimination et de haine.

Ce dispositif, qui vise à faciliter les démarches de nos concitoyens, permettra de libérer la parole des victimes d'actes racistes et antisémites.

Enfin, au cours de son discours, le ministre d'Etat a également annoncé la mise en place, au mois de septembre 2018, d'un réseau d'enquêteurs et de magistrats spécifiquement formés à la lutte contre les discriminations à Marseille. Cette expérimentation sur un territoire donné, qui permettra de mieux identifier les victimes de ces faits, à vocation, si elle est positive, à s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire national.

Service de presse de Gérard COLLOMB, ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur

01 49 27 38 53 - sec1.pressecab@interieur.gouv.fr